

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examens de santé.

Lieu d'examen souhaité (voir adresses au dos du dépliant) :

Vos coordonnées

*Nom	*Prénom	
*Nom de naissance		
*Date de naissance ___/___/___		
*Adresse		
*Code postal		*Ville
*Téléphone		Portable
Mail		*Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Vendredi
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	
Dates impossibles du ___/___/___		Votre rendez-vous
au ___/___/___		vous sera confirmé
		par courrier / par mail

Votre adresse postale, mail, ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'examens de santé près de chez vous :

Aube

Dans les locaux de la
CPAM - 56, avenue des
Lombards - 10000 Troyes

Haute-Marne

4, rue Godard Jeanson
52100 Saint-Dizier
...

CPAM - 18, boulevard
du Maréchal de Lattre
de Tassigny
52000 Chaumont

Meurthe-et-Moselle

2, rue du Doyen
Jacques Parisot - 54500
Vandoeuvre-lès-Nancy
...

40, avenue du 8 mai 1945
54400 Longwy

Meuse

28, avenue de
Douaumont
55100 Verdun

Moselle

Dans les locaux de la
CPAM - 65, avenue
Saint-Rémy
57600 Forbach
...

Dans les locaux de la
CPAM - 13, avenue
Général De Gaulle
57400 Sarrebourg

Vosges

Maison de la Santé
Saint-Jean - 31, rue
Thiers - 88000 Epinal
...

Maison de quartier KAFE
14, avenue Jean Jaurès
88100 Saint-Dié-Des-
Vosges

 03 83 44 87 50

 <https://www.uc-cmp.fr>



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Centre de
**Médecine
Préventive**



CI/MAM / CES Maj 2026 - D.INVIT.23.087 - version 3

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
<https://www.ameli.fr> rubrique « examen
de prévention en santé ».

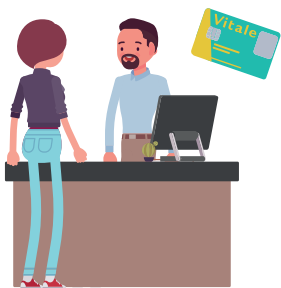
ameli.fr

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



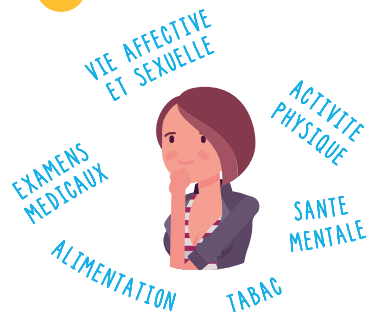
Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



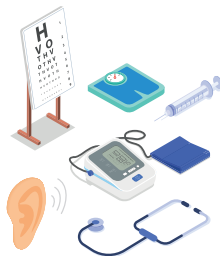
Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos **préoccupations** et répondent à vos **questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses **biologiques** réalisés au CES, vous sont proposés **selon votre situation**.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé** vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !